

Fiche de poste : Infirmier de santé au travail (F/H) Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP

1. Nature du poste

- Catégorie A
- Recrutement contractuel (contrat de droit public).
- Employeur : Bordeaux INP, pour le compte de l'université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP
- Date de prise de poste souhaitée : à compter du 2 mai 2025.

2. Environnement et contexte de travail

L'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés dans la métropole bordelaise.

- **Université Bordeaux Montaigne** : spécialisée dans les sciences humaines, les lettres, les langues, les arts, et les sciences sociales, elle accueille près de 17 000 étudiants et 1 300 personnels.
- **Bordeaux INP** : regroupe six écoles d'ingénieurs et propose une offre de formation scientifique et technique adossée à la recherche (11 laboratoires en cotutelle) et au transfert de technologie. L'établissement accueille 2600 étudiants et étudiantes et 460 personnels.

Dans le respect des dispositions des articles R 4311-1 et suivants du code de la santé publique, l'infirmier ou l'infirmière en santé au travail exerce ses rôles propres ainsi que ceux définis par le médecin du travail, sur la base du protocole mentionné à l'article R 4623-14 du code de travail.

L'infirmier ou l'infirmière en santé au travail exerce au sein du **service de médecine de prévention**, qui comprend le médecin et l'infirmier ou l'infirmière en santé au travail. Le service travaillera en collaboration étroite avec les équipes de prévention (conseillers et assistants en prévention), mais également avec les assistants sociaux, la psychologue du travail, dans l'objectif de garantir la santé et le bien-être des personnels, dans le respect des missions du service public.

3. Missions principales

La mission principale est de contribuer à prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail. L'infirmier ou l'infirmière participe à cette mission :

- Dans le cadre de protocoles établis par le médecin du travail : mission préventive individuelle (entretiens infirmiers santé-travail) et missions collectives en milieu de travail.
- Dans le cadre de son rôle propre défini par le code de la santé publique.

Il ou elle participe à la politique de prévention de santé au travail.

4. Activités

- Réalisation d'entretiens infirmiers selon le protocole prévu. Cet entretien donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi infirmier qui ne comporte aucune mention relative à l'aptitude ou l'inaptitude médicale d'un agent
- Gestion administrative et technique de l'infirmierie (gestion des stocks, commande de matériel, produits de nettoyage et de décontamination, stérilisation)
- Tenue des dossiers médicaux, planification et convocation des agents
- Organisation des soins d'urgence des personnels se présentant à l'infirmierie
- Gestion du suivi et de l'organisation des examens complémentaires prescrits par le médecin
- Conception de projets ou de programmes de promotion, de prévention et d'éducation en lien avec des problématiques de santé identifiées
- Conception, conduite et évaluation d'actions de prévention, de promotion, de conseil et d'éducation à la santé et contribution à leur évaluation dans le cadre d'une démarche projet
- Conduite, le cas échéant, des thématiques en santé publique ou en santé au travail et animation de groupes de travail ou de sessions de formation en lien avec ces sujets
- Contribution à la formation des sauveteurs secouristes
- Participation à la réalisation et à l'évaluation des postes, des mesures métrologiques et aux adaptations relatives à l'état de santé des agents en collaboration avec le médecin
- Participation à l'animation du service de médecine de prévention et au travail de l'équipe pluridisciplinaire coordonnée par le médecin
- Tenue et actualisation des registres d'accidents et de soins infirmiers et exploitation épidémiologique et statistique des données en collaboration avec le médecin de prévention.

5. Savoir-faire, savoir être, connaissances requises

Savoir-faire

- Développer l'écoute active et la relation d'aide
- Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique (prévention, dépistage, éducation thérapeutique)
- Exploiter des données scientifiques, analyser et améliorer sa pratique professionnelle

- Identifier et contrôler la quantité et la qualité des produits, leur validité
- Identifier, réaliser et évaluer les soins infirmiers et les premiers secours
- Initier, organiser, mettre en œuvre et évaluer des séances de formation individuelle ou en groupe
- Manipuler et stocker en sécurité des produits dangereux, procéder à l'élimination des déchets
- Tenir un document de suivi/traçabilité des personnes accueillies, prises en charge en santé sécurité au travail et/ou orientées

Savoir être

- Respect du secret professionnel et de la déontologie
- Savoir communiquer, être pédagogue
- Être force de proposition

Connaissances requises

- Code du travail, santé et sécurité au travail : *connaissances générales*
- Communication et relation d'aide : *connaissances opérationnelles*
- Environnement professionnel des agents (postes, rythmes de travail) : *connaissances opérationnelles*
- Ergonomie : *connaissances générales*
- Organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné : *connaissances générales*
- Pharmacologie : *connaissances approfondies*
- Principales pathologies et maladies professionnelles : connaissances approfondies
- Psychologie générale : connaissances opérationnelles
- Réglementation en hygiène, sécurité et conditions de travail : connaissances opérationnelles
- Réglementation liée aux médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux : connaissances générales
- Santé publique : connaissances opérationnelles
- Soins : connaissances approfondies

6. Profil recherché

Qualifications et compétences requises

- Être infirmier diplômé ou infirmière diplômée d'Etat
- Détenir une formation diplômante en santé au travail
- Être inscrit à l'ordre national des infirmiers

Expérience souhaitée

Une expérience en santé au travail, de préférence dans le secteur public, est un plus.

7. Conditions d'emploi

- **Contrat** : contrat de droit public à durée déterminée avec évolution possible vers CDI
- **Lieu d'exercice** : Les locaux du service de médecine de prévention sont situés à Bordeaux INP (avenue des facultés à TALENCE). Le lieu est adapté au respect du secret professionnel.

Déplacements ponctuels sur les campus de Talence, Pessac, Bordeaux Carreire et Bordeaux Renaudel.

- **Temps de travail** : Temps complet, avec possibilité d'exercer sur 5 jours ou 4,5 jours, du lundi au vendredi.

Répartition du temps de travail entre l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP.

Candidature

Envoyer votre **CV**, votre **lettre de motivation** ainsi que vos **diplômes** à l'attention du président de l'Université Bordeaux Montaigne et du directeur général de Bordeaux INP via les adresses suivantes :

drh-recrutement@u-bordeaux-montaigne.fr

rh-recrutement@bordeaux-inp.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2025.